

EAN n° : 236 0792
N° compteur : 3555478 Index II : 1
3482532

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /
Complément au rapport n°
Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation
Type de locaux :
Lieu d'inspection : rue Joseph Waelens n° 22 6130 Pont
Propriété de :
Mandant :
Installateur :
TVA : carte ID : Délivré à : Date : 27.11.2013
Inspecteur : Date d'inspection :

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : Max 90A Commutateur; position :
Protection principale : Disj. : Interrupteur / sectionneur :
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : 1 x 16 nombre de conducteurs : 4 diamètre : 10 mm²
Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 28 Ω
Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : Résistance d'isolement général : MΩ
Interrupteur différentiel : Général : 240A 10,3A mA Supplémentaire : 240A 10,3A mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas : oui - non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre
Continuité PE- et liaison équipotential : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 27.11.2013, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional : dans chaque province

siège social :
Kon. Astridlaan 60
2550 Kontich

Tél. 03 / 451 37 00
Fax 03 / 451 37 10

www.ocb.be
dep.ele@ocb.be

TVA BE 404.312.034
CCP 000-0162392-14
Banque 405-3020501-49